

ÉDITO

Sage décision. Le groupe France insoumise a finalement retiré la motion de rejet préalable du projet de budget qui aurait dû être examinée à l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale. « On ne voulait pas qu'elle soit adoptée », a justifié le président de la commission des Finances, le député de Seine-Saint-Denis Éric Coquerel. Et pour cause, s'il en avait été ainsi, le projet de budget filait directement au Sénat où la majorité LR aurait pu durcir le tour de vis austéritaire d'autant plus facilement qu'aucun amendement porté par les députés du Nouveau front populaire n'aurait pu être examiné, donc adopté.

En jouant la carte du débat démocratique, la gauche conserve toutes ses chances de constituer des majorités en faveur de la justice fiscale et de la défense de services publics de qualité. Permettre le débat sur le budget, c'est obliger l'ensemble des forces politiques à prendre leurs responsabilités sur la création d'un ISF climatique, le conditionnement des 200 milliards d'euros d'aides aux entreprises à la création d'emplois, à la formation et à la revalorisation des salaires ou encore sur le recrutement de personnels de santé et d'enseignants pour sauver l'hôpital public et l'éducation nationale.

À l'inverse, l'obstruction aurait offert au gouvernement le prétexte qu'il attend pour dégainer le 49.3. Elle aurait aussi permis à l'extrême droite de continuer à dissimuler sa vraie nature et le soutien qu'elle apporte en réalité au gouvernement. Elle l'a encore démontré lors de l'examen en commission du projet de loi de finance de la Sécurité sociale en entravant l'adoption d'amendements qui remettent en cause la réforme des retraites d'Emmanuel Macron. Elle s'est ainsi opposée à la création d'une surcotisation retraite pour les salaires supérieurs à 7 200 euros mensuels. En choisissant le débat démocratique, la gauche démontre que sa seule boussole est celle de l'intérêt des travailleurs, des retraités, des privés d'emploi et de la jeunesse, quand droite et extrême droite se placent comme toujours aux services des marchés financiers et des plus riches.

NEWS TROIS MINISTRES POUR UNE ANNONCE :

UNE DÉBAUCHE DE MOYENS POUR DÉVOILER DEUX NOUVEAUX PARCS ÉOLIENS

Vendredi 18 octobre 2024, Olga Givernet, ministre déléguée à l'Énergie, s'est rendue à Fécamp pour annoncer les emplacements des futures éoliennes en mer. Deux nouveaux parcs éoliens verront le jour au large de la cité des Terre-neuvas, avec une mise en service prévue d'ici 2035. Mais au-delà de l'annonce des infrastructures, c'est surtout le déploiement ministériel qui a marqué les esprits.

En effet, pas moins de trois ministres ont fait le déplacement pour cette déclaration officielle. Alors qu'un seul aurait suffi — et encore, un simple communiqué de presse aurait pu parfaitement remplir la même fonction —, ce cortège ministériel soulève des interrogations.

Dans un contexte où l'on demande sans cesse aux Français de faire des efforts, tant économiques qu'écologiques, il est difficile de comprendre pourquoi autant de ressources ont été mobilisées pour cette annonce. Les frais de déplacements, d'organisation, de réception — tout cela à l'heure où les enjeux écologiques et les économies de l'État sont au cœur des préoccupations des citoyens — interrogent sur les réelles priorités gouvernementales.

Les élus du Parti Communiste Français, représentant l'opposition au conseil municipal, expriment d'ailleurs leur mécontentement. Non seulement ils déplorent de ne pas avoir été conviés à cette présentation officielle, mais ils dénoncent aussi une gestion incohérente de la communication politique.

Comment justifier l'absence d'élus locaux d'opposition, qui siègent pourtant au conseil municipal, à une annonce d'une telle importance pour la région ? Cette mise à l'écart renforce le sentiment d'une fracture entre le gouvernement et les élus locaux de l'opposition.

Alors que l'on pourrait espérer une meilleure collaboration pour des projets cruciaux comme celui des éoliennes en mer, les tensions ne cessent de croître, et ce, au détriment de l'efficacité et de la transparence attendue par les citoyens.

Bien dit !

La santé n'est pas une marchandise !
Les médicaments ne doivent pas être une source de profit pour des actionnaires !

● Fabien Roussel
Secrétaire National du PCF



LE DÉPART EN RETRAITE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES INQUIÈTE

NEWS

L'association Un médecin pour chacun a organisé une réunion publique le 3 octobre 2024 à Fécamp pour discuter de la crise du système de santé dans l'agglomération fécampoise. La fermeture de la clinique de l'Abbaye, les urgences régulièrement fermées, et le départ massif de médecins généralistes à la retraite ont été évoqués. Un médecin pour chacun, à l'origine de la création du centre de santé intercommunal, a souligné la baisse significative du nombre de praticiens, avec seulement 19 médecins restants dans l'agglomération pour les deux prochaines années, contre 21 à Fécamp en 2010. Le *numerus clausus* et la fuite des jeunes médecins vers des postes plus attractifs dans les grandes villes aggravent la situation. Les échanges ont mis en lumière plusieurs pistes de solutions, telles que la formation de plus de médecins, la sortie du système de rémunération à l'acte, et la mise en place d'un maillage de centres de santé avec des antennes locales. Le modèle salarial semble attirer davantage de jeunes médecins, mais la problématique du tiers payant obligatoire reste un frein pour certains centres. Une partie du débat a aussi porté sur l'inégalité d'accès aux soins, notamment avec le refus du centre intercommunal de santé, et donc de l'agglomération, de prendre en charge de nouveaux patients, et le manque d'encadrement des aides-soignantes en formation dans les hôpitaux.

ASSOCIATION UN MÉDECIN POUR CHACUN

**RÉUNION
PUBLIQUE**
Salle les 2 chênes, rue de la Mairie
76540 - Sassetot-le-Mauconduit

**14
Novembre
2024**

18h00



L'association "Un Médecin pour Chacun" organise une réunion publique pour défendre le droit à se soigner pour tous !

www.unmedecinpourchacun.org - Tél: 07 68 00 75 96

L'Avenir
de Fécamp

Est une publication éditée
par la section de Fécamp du PCF



Retrouvez nos anciens numéros :
www.avenir-fecamp.fr



Inquiétude chez les micro-entrepreneurs suite à à l'amendement de [l'article I-CF1819](#).

L'amendement récemment voté soulève une vive inquiétude parmi les micro-entrepreneurs, car il vise à restreindre l'accès à ce régime simplifié et à inciter à basculer vers un régime réel d'imposition. Cependant, cette mesure est jugée inadaptée et suscite de nombreuses critiques :

Un manque de clarté dans la rédaction : L'amendement présente des incohérences importantes. Alors que l'exposé des motifs mentionne un nouveau plafond de 60 000 euros, le texte de loi évoque un seuil à 50 000 euros, ce qui témoigne d'une certaine imprécision, voire d'un manque de rigueur législative.

Aucune obligation de passer à l'impôt sur les sociétés (IS) : La mesure ne garantit pas que les entrepreneurs individuels choisissent l'impôt sur les sociétés, puisque cette option reste facultative. En l'état, rien n'oblige un entrepreneur individuel (EI) à adopter ce régime, et le passage à l'IS pourrait ne pas être attractif pour bon nombre d'entre eux.

Une gestion plus complexe des opérations comptables : En abaissant les plafonds, l'amendement pousse les micro-entrepreneurs à se tourner vers le régime réel, alourdissant ainsi leur gestion comptable et fiscale. À ce jour, seules 12 à 15 % des entrepreneurs individuels ont opté pour l'IS, signe que le régime de l'impôt sur le revenu (IR) reste plus avantageux pour la majorité d'entre eux, notamment pour ceux qui gèrent de petites activités avec des marges réduites.

L'absence d'une étude d'impact : Aucune analyse préalable ou prévision n'a été réalisée pour évaluer les effets concrets de cet abaissement des seuils. Il est donc impossible d'en mesurer les conséquences sur les micro-entrepreneurs, en particulier pour ceux qui souhaitent développer leur activité.

Un frein potentiel à la croissance : En abaissant le plafond, cet amendement risque de dissuader les auto-entrepreneurs de développer leur chiffre d'affaires au-delà de la nouvelle limite de 60 000 euros, entravant ainsi la croissance de leurs activités.

En résumé, cet amendement inquiète profondément les micro-entrepreneurs. Sans étude d'impact ni justification claire, avec un financement qui paraît mal calibré et un abaissement des seuils contre-productif, il risque d'étouffer la croissance des petites entreprises et de ne pas répondre aux besoins réels de ceux qui utilisent ce régime simplifié.

(photo : FNAE)

Le gouvernement laisse croire que le redressement du déficit sera supporté par tous. À y voir de plus près, ce sont nos concitoyens et notamment les plus modestes qui seront en première ligne.

La revalorisation des pensions de retraite pour rattraper l'inflation, normalement prévue au 1er janvier se voit décaler au 1er juillet. Dans le même temps, il est prévu un abaissement de l'impôt sur les sociétés pour que les quelques suppressions d'exonérations de cotisations, soient les plus douces possibles pour les entreprises.

Décidément, c'est toujours aux mêmes de payer !

[Céline Brulin](#)

Sénatrice Communiste.



TIKEN JAH FAKOLY
BABYLON CIRCUS • BROUSSAÏ
HASTA SIEMPRE • TENTACION
THYSELF • DUO RIV'GAUCH

15€ les 2 jours
-12 ans gratuit
auprès des sections du PCF

16-17 NOVEMBRE 2024

Un village populaire avec
+ de 100 stands
politiques, syndicaux,
gastronomiques,
culturels et associatifs

FÊTE DE L'HUMANITÉ
NORMANDIE
ROUEN
PARC DES EXPOSITIONS